

Charges du personnel (corps enseignant et autres ressources humaines) par élève de l'école obligatoire selon le canton de scolarisation, en francs pour l'année 2022

Les charges prises en compte concernent uniquement les écoles publiques, sans les écoles de musique et les écoles spécialisées.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

	Charges du personnel par élève
Suisse	15 000
BE	14 672
FR	12 245
GE	15 609
JU	11 878
NE	13 394
VS	10 465
VD	13 531

Source des données et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.33046279.html> (consulté le 3.02.2025).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2025).